

Du nouveau sur les hydrocarbures

Bonaventure, le 18 juin 2014 - Depuis une semaine, les développements sont nombreux dans le dossier des hydrocarbures dans la région. Plusieurs nouveaux avis éclairés ont été émis sur les projets touchant les hydrocarbures extracôtiers autant que le dossier du bassin Haldimand, à Gaspé. Des développements ont aussi lieu dans le dossier de la municipalité de Ristigouche Sud-Est, dont les 168 citoyens font l'objet d'une poursuite de \$1,5 million de la compagnie Gastem.

La Coalition Saint-Laurent publie un rapport sur les forages extracôtiers

Le 9 juin dernier, la Coalition Saint-Laurent publiait un [rapport sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe Saint-Laurent](#). Ce rapport confirme plusieurs préoccupations maintes fois exprimées auparavant quant aux risques entraînés par des activités de forage dans le golfe. Les courants, le couvert de glace en hiver, l'eau froide, la circulation des mammifères marins et les tempêtes font partie des impondérables qui compliqueraient grandement les opérations en cas de déversement de pétrole. Par ailleurs, on y rappelle la capacité restreinte à intervenir en cas de déversement dans l'est du Canada, tel que le relevait en février 2013 le commissaire à l'environnement et au développement durable, Scott Vaughan.

Nous profitons de l'occasion pour saluer la prise de position claire et rapide de la Conférence régionale des Élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sur ce dossier. Nous joignons donc notre voix à celles de la Coalition Saint-Laurent, des Premières Nations et des quelques 130 autres groupes issus des 5 provinces bordant le golfe pour réclamer un moratoire sur l'ensemble des projets d'exploration d'hydrocarbures dans le Golfe Saint-Laurent.

Haldimand 4 : Des risques pour la santé des citoyens

Du côté de Gaspé, à défaut de pouvoir obtenir une ÉES (étude environnementale stratégique), le comité Ensemble pour l'Avenir durable du Grand Gaspé est allé chercher l'avis d'une experte sur le sujet, madame Chantal Savaria. Cette dernière est ingénieure géologue et évaluatrice environnementale agréée, elle dirige la firme Savaria Experts Conseils.

En raison de contaminants ayant « *des effets démontrés sur la santé humaine et parfois même à petites doses* », qui pourraient migrer « *sur des distances allant au-delà d'un kilomètre de la tête du puits d'exploration et ainsi affecter la zone résidentielle à proximité* », elle recommande de procéder à une évaluation quantifiée du risque toxicologique basé sur des cas similaires au projet d'Haldimand. De l'avis de madame Savaria, il est tout à fait inacceptable de procéder à des travaux avant d'en connaître l'impact potentiel.

Le maire de Ristigouche Sud-Est à Montréal pour dénoncer la poursuite de Gastem

Il faut d'abord se souvenir qu'en mars 2013, les membres du conseil municipal de Ristigouche Sud-Est ont adopté un règlement sur la protection de l'eau potable de la municipalité. Suite à l'adoption de ce règlement, dit de Saint-Bonaventure et déjà adopté par plus de 70 municipalités au Québec, la compagnie Gastem a intenté une poursuite de \$1,5 millions en dommages contre les quelques 168 citoyens de la municipalité.

Dans le but d'interpeller les autorités de l'extérieur de la région, le maire de la municipalité, M. François Boulay, est présentement en tournée afin de faire connaître cette situation dans laquelle le montant de la poursuite est 5 fois supérieur au budget annuel de la municipalité. Même sans parler du montant de la poursuite, les frais légaux entraînés par cette poursuite représentent un fardeau démesuré pour les citoyens de la municipalité. Nous appuyons sans contredit la démarche de cette municipalité qui a décidé, de façon démocratique, de protéger la santé de ses citoyens.

Principe de précaution

À la lumière de toutes ces informations et en accordance avec le principe de précaution prescrit par la loi sur le développement durable, le CREGÎM réitère sa demande d'imposer un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, et ce, sur terre comme en mer. Le CREGÎM est plus que jamais d'avis que cette filière, dans son ensemble, doit faire l'objet d'une analyse du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement), et ce, avant d'aller de l'avant avec de nouveaux forages.

- 30 -

Source :

Yanick Desbiens, agent de communication et de gestion
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
yanick.cregim@globetrotter.net
www.cregim.org